

Parlant de la route transcanadienne, j'ai mentionné, comme le député de Comox-Alberni —et ici je me fie entièrement à ma mémoire— que le gouvernement fédéral avait fourni 98 millions des 103 millions de dollars qu'a coûté le tronçon de route allant de l'arche d'entrée au parc national de Banff à Revelstoke. Malgré cela, lorsque l'ancien gouvernement conservateur a demandé de l'inaugurer conjointement, le gouvernement provincial a refusé de collaborer à ce projet. Il s'est dépêché de faire une inauguration provinciale deux semaines avant l'inauguration officielle. Je le répète, la province n'avait dépensé qu'environ deux millions et demi ou trois millions de dollars. Elle a cependant fait une inauguration grandiose, accompagnée de rôtisseries en plein air, à laquelle le ministre de la Voirie a participé à titre de maître de cérémonies.

J'estime que ce fut une grave injustice, même envers l'ancien gouvernement. Ce n'est là qu'un exemple, mais j'en ai d'autres. En Colombie-Britannique, toute personne ayant bénéficié de notre programme national d'hospitalisation obtient un reçu. Le gouvernement de la Colombie-Britannique envoie l'un de ses reçus après avoir acquitté la note d'un résident de la province qui a été hospitalisé. J'ai ici un photostat d'un de ces reçus. Voici ce qu'on y lit:

Le gouvernement de la province de la Colombie-Britannique, par l'entremise de l'Assurance-hospitalisation de la Colombie-Britannique, a payé le compte d'hôpital ci-dessous.

Bien entendu, rien n'indique qu'il s'agit d'un programme d'hospitalisation conjoint dont le gouvernement fédéral paie à peu près la moitié des frais par les impôts ordinaires. Or, pour accroître l'inconvenance d'un tel reçu, il porte la mention suivante en petits caractères:

Le règlement du gouvernement fédéral interdit l'usage de ce reçu aux fins de l'impôt sur le revenu.

La déduction à en tirer ici, bien entendu, c'est que lorsqu'une personne paie elle-même son compte de médecin ou d'hôpital, et que celui-ci s'élève à plus de 3 p. 100 de son revenu imposable, ce revenu aux fins de l'impôt peut être déduit. Cependant, les deux gouvernements, provincial et fédéral, font directement ce versement à la personne hospitalisée.

● (8.10 p.m.)

Étant donné que le gouvernement fédéral a déjà versé une contribution de 50 p. 100, il ne serait pas normal de s'attendre que le contribuable reçoive une double prestation.

[M. Byrne.]

Cela équivaudrait au doublement ou au cumul de la subvention fédérale. En toute justice, le comité devrait envisager l'opportunité d'insister pour que la province reconnaisse que c'est le gouvernement fédéral qui est chargé de la perception de l'impôt et a, par conséquent, un certain mérite. Autrement, la démocratie ne saurait exister.

Ayant reconnu la sagacité du député de Simcoe-Est, je parviens mal à comprendre comment il peut avoir si mal interprété l'amendement. J'espère qu'après l'avoir réexaminé, il l'appuiera.

[Français]

**M. Gauthier:** Monsieur le président, depuis environ 20 minutes, je constate qu'il se passe des choses fantastiques en cette enceinte. On vient de refuser un amendement présenté par le Nouveau parti démocratique, relativement au bill C-211, en disant que ce serait une intrusion du gouvernement fédéral dans les domaines réservés aux provinces, bref, que ce serait tout simplement dicter aux provinces la manière d'administrer l'argent qu'on leur remet. A ce stade, je veux mentionner à la Chambre que l'argent que le gouvernement fédéral donne aux provinces n'est pas un don; il remet tout simplement les taxes qu'il est allé chercher illégalement dans les provinces.

Monsieur le président, vous avez rejeté l'amendement à tendance socialiste, proposé par le Nouveau parti démocratique, et vous avez bien fait; mais là, vous êtes en train d'accepter exactement ce qu'il proposait tout à l'heure.

En vertu de l'amendement qu'on propose actuellement, on nomme le ministre arbitre; c'est le ministre qui aura le droit de veto pour accorder, ou ne pas accorder, le montant aux provinces. Imaginez qu'après avoir refusé le premier amendement, on dirait que le gouvernement a des remords et qu'il redevient socialiste, tout à coup.

A l'article 6 du bill C-199, on propose justement ce que le Nouveau parti démocratique suggérait relativement au bill C-211, et le gouvernement est d'accord; il trouve que ce n'est pas une intrusion, et dans l'éducation, par-dessus le marché. Pour ce qui a trait à l'éducation, les provinces vont présenter un projet; quelle que soit l'ampleur du projet qu'elles présenteront, le gouvernement fédéral va promettre de remettre—pas de donner, de remettre—50 p. 100 de la taxe qu'il est allé chercher, à condition que la province veuille bien se présenter devant le ministre et avoir sa bénédiction. Et l'on dit que cela ne constitue pas de l'intrusion dans l'éducation provinciale!